

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[11 août 1874](#)
Lieu de rédactionLaon (Aisne)
Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Larue a informé Godin que l'audience du procès des institutrices était prévue le 19 août 1874 et que seul Cresson pouvait demander une nouvelle remise au président avec des chances de succès. Godin envisage deux possibilités : donner lui-même des explications au tribunal pour essayer d'atténuer la condamnation, ou y aller assisté du talent de Cresson et tirer tout le parti possible de l'audience. Dans ce cas, écrit Godin, il faut que l'audience soit sténographiée et publiée dans les journaux. Godin estime que le procès est une belle occasion pour démontrer les mérites de la liberté de l'enseignement et les inconvénients des restrictions et des réglementations. Godin demande à Cresson s'il sera présent le 19 août et se fera accompagner d'un sténographe.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Idées politiques](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (256r, 257v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023
